

Acte autorisant déversement _ arrêté municipal SCV

2 messages

Marie Ange Lovichi <mlovichi@ngconcept-ec.com>
 À : Laure JAQUET <laure.jaquet@loiretoreans.fr>
 Cc : Marine WINIGER <mwiniger@ngconcept-ec.com>

14 février 2020 à 09:39

Bonjour,

Suite à l'instruction du dossier ICPE Enregistrement pour le projet de SCV par la DREAL, nous avons des demandes de compléments à leurs faire parvenir. Actuellement nous avons eu un courrier d'Orléans Métropole nous autorisant à déverser nos eaux pluviales dans le bassin de la planche (ci-joint), cependant pour la DREAL ce document ne vaut pas autorisation. Pour la DREAL l'acte autorisant le déversement est un arrêté municipal.


Pourriez-vous voir pour que nous ayons ce document ? Nous avons un délais d'un mois pour la réponse, est ce que cela est envisageable pour vous au niveau temporalité ?

Vous en remerciant par avance,
 Cordialement.

--
Marie-Ange LOVICH
 Ingénieure Environnement Industriel et urbanisme
 NG CONCEPT
 ZI rue de l'Europe
 57370 PHALSBURG FRANCE

NG > CONCEPT
 Real Estate & Asset Management
<http://www.ngconcept-ec.com/>

mlovichi@ngconcept-ec.com
 Portable: 07 85 83 24 34
 Fixe: 03 87 23 12 75

 **SCV_Aurosiation raccodement bassin de la planche.pdf**
 49K

Laure JAQUET <laure.jaquet@loiretoreans.fr>
 À : Marie-Ange Lovichi <mlovichi@ngconcept-ec.com>, "Marine WINIGER (mwiniger@ngconcept-ec.com)" <mwiniger@ngconcept-ec.com>
 Cc : "Fabienne BANNERY (fabienne.bannery@orleans-metropole.fr)" <fabienne.bannery@orleans-metropole.fr>, "Emilia ABID (emilia.abid@orleans-metropole.fr)" <emilia.abid@orleans-metropole.fr>

19 février 2020 à 09:29

Bonjour,

Nous avons échangé de vive voix hier par téléphone avec Monsieur Pascal GALLON (coordonnées en pièce jointe) de la DREAL afin de mieux comprendre leur demande concernant l'autorisation de déverser vos eaux pluviales dans le bassin de la planche.

Nous avons convenu que le courrier que nous vous avons fourni (cf pièce jointe) lui suffit pour instruire votre dossier. Nous lui avons expliquer que nous ne faisons jamais d'arrêté dans ces cas et avons partagé le fait que seule les eaux pluviales de votre projet seront rejetées dans ce bassin.

Vous souhaitant une bonne journée,

Cordialement,

Laure JAQUET
 Chargée de mission parcs d'activités

LOIRE&ORLÉANS ÉCO
 CITEVOLIA
 1 Place Rivierre-Casalis
 CS 10614
 45404 Fleury-les-Aubrais Cedex
 T. : + 33 (0)2 38 21 35 60
 P. : + 33 (0)6 80 06 20 85

     www.loiretoreans-economie.fr

 *Fier(e)
de mon territoire*


Conformément à la loi « Informatique et liberté » de 1978 modifiée et au Règlement Européen (RGPD 2016/679), vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant : informatique@loiretoreans.fr

De : Marie Ange Lovichi [mailto:mlovichi@ngconcept-ec.com]
Envoyé : vendredi 14 février 2020 09:39
À : Laure JAQUET
Cc : Marine WINIGER
Objet : Acte autorisant déversement _ arrêté municipal SCV

[Texte des messages précédents masqué]

2 pièces jointes

 **SCV_Aurosiation raccordement bassin de la planche.pdf**
49K

 **Pascal GALLON.vcf**
1K